

Bulletin apicole n°95



Association pour le
développement de
l'apiculture en
Bourgogne-Franche-Comté

31/03/2023

Semaine 13

Les visites de printemps se terminent et les apiculteurs sont plutôt mitigés du résultats. En effet, l'état des colonies est aléatoire rendant les apiculteurs mitigés juste avant le début de saison. L'ADA BFC a réalisé quelques visites dans 3 départements pour évaluer quelques colonies.

La campagne varroa se déroule tout le mois d'avril dans le but d'évaluer les niveaux d'infestations de vos colonies en varroa. Contactez-nous pour plus d'infos !

Nous vous résumons les journées techniques sanitaires qui ont eu lieu en région en vous exposant des méthodes de lutttes contre le varroa et vespa velutina.

Actualités administratives en financières : évolution de taux de TVA et des aides FEADER sont disponibles. Encore un peu de patience pour les MAE.

L'Europe fait un constat alarmant de la quantité de miels d'imports frauduleux !

SOMMAIRE

- ❖ Etat des colonies
- ❖ Campagne varroa
- ❖ Bilan journées techniques sanitaires
- ❖ Changement TVA et aides disponibles
- ❖ Prudence aux fongicides
- ❖ Miels d'imports frauduleux



N'oubliez pas
d'adhérer à l'ADA !
Bulletin d'adhésion
disponible [ICI](#).



Etat des colonies en sortie d'hivernage

En septembre dernier, nous avons réalisé plusieurs visites de colonies dans le cadre des suivis sur couverts intermédiaires mellifères grâce à la méthode ColEval. Cette méthode est basée sur l'évaluation des surfaces, en pourcentage, des paramètres suivants : abeilles, couvain ouvert, couvain fermé, réserve de miel et de pollen.

Nous avons réitéré ces visites fin mars afin d'évaluer l'état de ces colonies en sortie d'hivernage.

Pour rappel, début septembre, les ruchers étaient plus ou moins homogènes et les colonies observées sortaient globalement de la saison en forme. Les réserves de miel étaient au beau fixe alors que la miellée de lierre a eu un démarrage timide due à la sécheresse de cet été.

Avant toute chose, les apiculteurs ont subi un hivernage difficile lié au changement climatique et à la pression en varroa et au frelon asiatique. Ainsi de nombreuses ruches sont mortes sur les ruchers suivis au cours de l'hiver.

Rucher	Nombre de ruches mortes
FDC25	1
FDC70	2
FDC90 Fridez	3
FDC90 Sabourin	6

Les résultats des ColEval montrent :

- En comparaison, les ruchers sont beaucoup plus hétérogènes entre eux quelles que soient la variable observée qu'en septembre.
- Le rucher du Doubs est composé de ruches fortes : elles sont sur plusieurs cadres de couvain (ouvert et fermé) et sont très peuplées. Les ressources, notamment de pollen, sont en de bonnes proportions.
- Les ruches des sites 70 et 90 ont subi les mêmes niveaux de dépopulation d'abeilles, et ce de façon importante. Ces colonies ont également de faibles proportions de couvain ouvert et fermé. Les ruches sont considérées comme faibles pour cette période.
- Les ruches des deux sites du Territoire de Belfort sont celles ayant subi le plus de pertes et les survivantes sont moins fortes que celles des autres départements, toutes variables confondues.
- Le pollen est la variable ayant subi le moins de variations. Les quantités de pollen ont même parfois augmenté pour les sites du 90 et du 25.
- Pour les réserves de miel, il est important de noter que certaines ruches ont été nourries : peu ou pas de nourrissage pour le 25, 4 passages de nourrissages pour le 90 et un passage pour le 70. Les réserves de miel ont augmenté pour les ruches du 90 (site Sabourin) et ont chuté pour les autres sites.

En résumé, les apiculteurs ont subi des pertes, plus ou moins lourdes selon les sites. Hormis les ruches du site 25, les colonies des sites 70 et 90 sortent de cet hiver très affaiblies. De nombreux facteurs sont à prendre en compte tels que le déroulé de la saison, la qualité du nourrissage, les traitements sanitaires, les attaques de prédateurs et de parasites, l'environnement paysager.

Soyez vigilants pour le jours à venir ! En effet, s'il y a du pollen dans les colonies, il y a peu de ressources en miel. La météo étant relativement incertaine ces derniers temps et encore pour les prochains jours, les colonies risquent de passer rapidement dans le rouge. Il y a déjà des constats de colonies mortes de faim ! C'est la période d'arbitrage entre pose des hausses et nourrissage.



Afin d'identifier les pertes subies pendant cet hiver, n'oubliez pas de répondre à notre enquête disponible [ICI](#). Les résultats seront disponibles dans le bulletin du mois prochain.



Campagne varroa : on recommence !

L'objectif de cette campagne est de **suivre l'évolution de l'infestation en varroa** au cours de la saison sur la grande région.

Ainsi, nous vous proposons de réaliser des prélèvements en autonomie ou non sur vos ruches **au printemps pendant tout le mois d'avril**.

N'oubliez pas, nous avons besoin d'un maximum de participations afin d'obtenir des données représentatives pour notre grande région ! C'est une opportunité de bénéficier de données techniques sanitaires personnalisées sur votre exploitation.

Les résultats (**VP/100 abeilles**) seront mis en relation avec les pratiques apicoles appliquées et permettront de dresser un bilan de l'efficacité des modalités de traitement et d'améliorer les stratégies de luttes.



Pour rappel, chaque apiculteur participant réalise des prélèvements d'abeilles dans au moins 2 ruchers composés de 20 ruches minimum.

10 colonies par rucher doivent être prélevées (40g d'abeilles) pour avoir une bonne estimation de l'infestation moyenne.

Vous avez des questions ? Des doutes ? Besoin d'aide pour réaliser les prélèvements ?

N'hésitez pas à nous contacter pour nous prévenir lorsque vous aurez réalisé vos prélèvements ou pour vous faire accompagner dans les démarches.

Vous pouvez aussi dès à présent consulter la page internet dédiée à la campagne varroa 2021 en cliquant [ICI](#). Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour participer à cette campagne.





Bilan des journées techniques Varroa – Vespa velutina

En ce début d'année, deux journées techniques d'échanges sur les problématiques sanitaires ont eu lieu les 9 et 10 mars au Lycée de Fontaines en Saône et Loire et à Velesmes Essarts sur l'exploitation de Johann Girard.



Quelques méthodes et astuces pour lutter contre Varroa

Les personnes présentes font état de pertes plus ou moins aléatoires à pratiques différentes. Parmi ceux qui rencontrent de fortes pertes pouvant aller jusqu'à 30% et bien au-delà, les constats ont commencé en octobre avec des effondrements massifs de colonies qui ont perduré jusqu'à leur mort. Outre les traitements, des interrogations pèsent sur l'incidence du changement climatique et de Vespa velutina.



Apivar et Apitraz sont remis en question. Les travaux de la section apicole du GDS BFC, qui a illustré la résistance de varroa à l'amitrazé trouve écho dans les témoignages des apiculteurs et les observations de dynamique des chutes, constatées fin 2022 avec le projet beescann. En outre, ceux ayant utilisé APIVAR et APISTAN constatent que les mortalités sont nettement moindres avec Apistan.

Cette question du développement de la résistance à l'amitrazé, interroge sur la marge de manœuvre que va donner Apistan. Son utilisation est militée à 1 à 2 ans, avant de constater des pertes d'efficacité. La famille des pyréthrinoïdes comporte un autre médicament, le Bayvarol, à base de Fluméthrine. Cependant une résistance au Tau fluvalinate entamera son efficacité du fait de cette parenté et vice versa.

Avantages et inconvénients constaté d'un traitement à base d'acide oxalique, suite à un engagement de reines :

Avantages	Inconvénients
une désinfestation très rapide des colonies	le temps de travail nécessaire
une faible durée d'exposition des varroas au produit de traitement	les pertes de reines
des abeilles d'hiver saines	l'impossibilité de réaliser des traitements tardifs
de faibles pertes hivernales	perturbation de l'itinéraire technique

Si les retours dans le cadre de la campagne varroa sont positifs sur le faible niveau d'infestation à la mi-octobre, il n'en demeure pas moins que des mises en gardes sont nécessaires, car la gestion populationnelle n'a pas toujours fonctionné, tout particulièrement avec celle du retrait ou la destruction du couvain.





Recommandation sur les méthodes de retrait et de grattage de couvain (peu recommandée)

 Varroa se réfugiant de bonheur dans le couvain ouvert, il est nécessaire pour une stratégie de lutte efficace, de retirer l'intégralité du couvain, y compris les œufs. S'il reste du couvain en début de stade larvaire, il y aura de grandes chances que des varroas échapperont au traitement et que les colonies repartiront avec trop de varroas et qu'elles seront susceptibles d'en pâtir l'année suivante.

Confinement de la reine

Le partitionnement vertical de la ruche avec une grille à reine, permet de confiner la reine sur 3 à 5 cadres, tout en la laissant pondre. 24 jours plus tard, les cadres de couvain sont prélevés avec des abeilles et la reine laissée dans la partie sans couvain. C'est le moment du traitement.

Les tenants de cette méthode, hivernent des colonies sur 3 à 5 cadres. Au printemps, lors de la miellée, les hausses sont posées avec grille à reine et les colonies, dotées de partitions sont élargies au fur et à mesure. Les couvains récoltés sont reconditionnés en essaims ou détruits

Encagement de reines en cagette

Les retours d'expérience font état de 15% à 20% de remérage de colonies au cours de l'encagement. Le travail de prévention de ces pertes par destruction des cellules royales à J+7 après encagement représente trop de travail par rapport au résultat. A la libération de la reine et même s'il y a eu un remérage naturel, il n'y a pas de couvain, donc le traitement sera optimal.

Concernant la charge de travail, il est mentionné que l'encagement est l'occasion de réaliser des essaims, ce qui nécessite une recherche de reine, c'est donc un coup double. Pour 600 colonies, l'encagement prend 10 jours, soit 70h par personnes.

Remérage des reines à la libération

Un autre témoignage fait état de remérage de colonies, suite au décaissement, à hauteur de 5 à 7%. Il est donc nécessaire de disposer de reines de réserve. Passé le traitement et la reprise de ponte, la quasi-totalité des colonies traversera l'hiver.

Encagement cadre Quarti

La grande crainte pour la technique de l'encagement est l'augmentation du nombre de varroas phorétiques lors des 24 jours de confinement et le risque ce cela affecte cette dernière et la mène à l'effondrement. Afin d'endiguer l'augmentation de la charge en varroas phorétiques durant cette période, l'objectif est de disposer d'un piège naturel.



Le cadre Quarti permet par sa conception d'encager la reine sur le côté le plus profond. Elle peut y pondre et les abeilles operculer le couvain, ce qui permet de capter une partie des varroas phorétiques durant la période d'encagement. A l'issue des 24 jours, le cadre sera collecté pour détruire le couvain. Ce cadre au format cadre de hausse permettra également de servir au piégeage de varroa dans le couvain mâles que les abeilles construiront en dessous au cours de la saison.

Suivi ADA BFC

L'ADA BFC mettra en place cette fin de saison un suivi sur 4 modalités d'encagements : 2 modalités, cagette et cadre Quarti en juillet et 2 en août. Des contrôles de VP/100 Ab et des suivis de chutes auront lieu durant l'encagement et lors du traitement.



Quelques méthodes et astuces pour lutter contre Vespa velutina

La pression a été forte en fin de saison 2022, au point de considérer Vespa velutina comme un fossoyeur des colonies faibles, tout particulièrement celles qui étaient en cours d'affaiblissement. En outre, il a été constaté que des ruchers parfois proches ne subissaient pas le même sort, tout simplement parce que Vespa velutina optimise ses déplacements et se focalise sur les ressources les plus proches. Enfin, la prédation a été également de lait des frelons européens et des guêpes. L'été 2022 a privé les frelons de ressources alimentaires d'où une pression accrue sur les colonies.

François Ajouz AGF Abeilles Guêpes Frelons est intervenu à la journée du 10. Il alerte sur la nécessité de :

- piéger les fondatrices au printemps
- détruire les nids en été

Sans cela, il projette une multiplication par 10 des nids, chaque année. Cette année et celles à venir sont charnières. Si rien n'est fait, il sera très difficile de faire régresser l'invasion. En outre, une démarche concertée au niveau régionale est essentielle, pour une meilleure efficacité et une meilleure coordination avec les pouvoirs publics.

PLAN NATIONAL DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES

Sous l'égide de GDS France et de la FNOSAD, un Groupe de Travail a été constitué pour élaborer un plan national de lutte contre les frelons asiatiques Vespa velutina et orientalis destiné à être fonctionnel au printemps 2022. Le GT a réuni l'ensemble des organisations apicoles concernées par la lutte contre ces espèces exotiques envahissantes : ADA France, FNOSAD, GDS France, GNTSA, INTERAPI, ITSAP. Le plan national a été décliné au niveau départemental et les GDSA ont informé les apiculteurs et les collectivités de l'enjeu de cette lutte.

Pour accéder au document du plan national, [cliquer ici](#).

Piégeage de printemps

Les recommandations sont les suivantes :

- Pour une meilleure prise en compte de la biodiversité il est préconisé des pièges sélectifs.
- Appâts sucrés
- 1 piège pour 2 à 4 colonies
- Ne pas implanter de piège dans les ruchers ou il y a absence de frelon
- Pour s'assurer de la présence de frelon consacrer 10 minutes d'observation du rucher, car c'est le pas de temps moyen de vite d'un rucher par Vespa
- Les pièges peuvent être de petites tailles

Piégeage d'été

La destruction est le seul moyen pour stopper la dissémination des fondatrices. Il faut faire appel à un désinsectiseur. Le dispositif de destruction du nids par biocide Subito en utilisant les frelons comme vecteur pose des questions d'efficacité.

Le piégeage d'été (sélectif recommandé) est à utiliser en dernier recours via des appâts sucrés. En effet, l'efficacité limitée du fait de la régénération des populations de frelon avec un effet pervers, incitation de la fondatrice à pondre plus pour compenser le dépeuplement du nids.



Les pièges doivent avoir une contenance importante car en quelques jours ils peuvent être saturés, ce qui implique une fréquence de passage élevée, ce que les apiculteurs ne peuvent mettre en œuvre du fait de leur charge de travail. Les pièges doivent être nombreux afin de quadriller le rucher : 1 piège pour 2 à quatre colonies. Un piégeage intensif permet de réduire la pression de manière significative pour un temps seulement.

Quelques recettes d'appâts

- 1/3 bière brune ou panaché, 1/3 sirop de cassis ou grenadine, 1/3 vin rouge. Ajouter du jus de fonte des cires
- 1/3 sirop avec cassis + 1/3 bière brune + 1/3 vin blanc
- 1/3 sirop + 1/3 bière + 1/3 vinaigre de cidre

Quelques exemples de pièges

Pour les pièges faits maison, prévoir un orifice d'entrée pour l'entrée de *Vespa Velutina* de 8 mm de diamètre.



Piège non sélectif (à éviter)

L'appât se met au centre





Changement dans les taux de TVA : quels impacts pour les apiculteurs ?

Initialement les taux TVA étaient les suivants :

- 5,5% pour le miel et les produits alimentaires transformés
- 10 % pour les essaims, reines, cellules royales, cire
- 20% hydromel et confiseries

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi de finances 2022 que la TVA de vente d'animaux destinés à l'alimentation humaine passait de 10% à 5,5%.

Attention : les animaux destinés à la production et à la reproduction ne sont pas concernés. **Ainsi, la vente d'essaims ou de reines reste à 10%**

Par contre, depuis le 1^{er} janvier 2023, la vente de produits alimentaires destinés aux animaux passe de 10% à 5,5%.

Dispositifs d'aides : FEADER 2023-2027 & MAE

La Région Bourgogne-Franche-Comté a présenté le choix des déclinaisons régionales du PSN (Plan stratégique national) dans le champ du FEADER dont elle assurera la gestion, pour un montant de 254 millions d'euros sur 5 ans. Le détail de l'ensemble des interventions régionales FEADER est consultable ici : <https://www.europe-bfc.eu/wp-content/uploads/2022/04/Fiches-PSN-BFC.zip>



Vous y retrouverez les mesures Diversification, pour les bâtiments et la transformation ainsi que la MAE api, mesures pour lesquelles l'ADA BFC a été consultée.

Les documents disponibles sont des documents de travail à titre informatifs qui attendent validation et les appels à projets paraîtront prochainement.

Pour la MAE api, le dispositif de déclaration télépac est en refonte et devrait ouvrir très prochainement.

Nous vous tiendrons informés dès ouverture des dispositifs. Tenez-vous prêt.



Des fongicides nuisent à la reproduction des reines

Les produits phytosanitaires sont conçus à l'origine pour cibler les organismes nuisibles aux cultures, mais qui perturbent également diverses fonctions des pollinisateurs, notamment le vol, la communication, l'orientation et la mémoire. Bien que toutes ces fonctions soient cruciales pour les individus reproducteurs lorsqu'ils recherchent des partenaires ou des lieux de nidification, la manière dont ces produits affectent la reproduction des pollinisateurs reste mal comprise.

Le boscalid est un fongicide inhibiteur de la succinate déshydrogénase (SDHI), principalement utilisé sur les fleurs de colza pour cibler la respiration mitochondriale chez les champignons pathogènes, mais il est également soupçonné de perturber les fonctions liées au butinage chez les abeilles.



Il a été constaté que l'exposition de reines immatures à des doses sublétales de boscalid telles que celles rencontrées sur le terrain perturbe la reproduction, comme l'indiquent une augmentation spectaculaire de la mortalité des reines pendant et peu après la période des vols nuptiaux et une diminution du nombre de spermatozoïdes stockés dans les spermathèques des reines survivantes. Toutefois, il n'a pas été observé une diminution du nombre d'accouplements chez les reines exposées qui ont réussi à établir une colonie. L'exposition des reines au boscalid a eu à terme des conséquences néfastes sur les colonies qu'elles ont ensuite établies en ce qui concerne la production de couvain, l'infection par *Varroa destructor* et le stockage du pollen, mais pas sur le stockage du nectar ni sur la taille de la population. Ces perturbations au niveau colonial correspondent à des conditions de stress nutritionnel et peuvent résulter d'une réduction de l'apport énergétique de la reine aux œufs. D'ailleurs, il a été constaté que les reines exposées présentaient des niveaux d'expression génique réduits de la vitellogénine, une protéine impliquée dans la formation du jaune d'œuf. **Globalement, ces résultats indiquent que le boscalid diminue la qualité de la reproduction des reines d'abeilles mellifères, justifiant la nécessité d'inclure des paramètres de la reproduction dans les procédures d'évaluation des risques liés aux PPPs.** Source : Pineaux M et al., "Honeybee Queen Exposure to a Widely Used Fungicide Disrupts Reproduction and Colony Dynamic." *Environmental Pollution*, 2023, 121131. <https://doi.org/10.1016/j.envpol.2023.121131>.



Depuis le 1er janvier 2022, de nouvelles mesures s'appliquent afin de protéger les abeilles et autres pollinisateurs lors d'un traitement phytosanitaire :

- L'application d'un **produit autorisé** sur une **culture attractive en floraison** doit être réalisée dans **les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil**.
- **Tous les produits phytopharmaceutiques sont concernés** : insecticides, acaricides, fongicides, herbicides ainsi que les adjuvants à l'exception des produits d'éclaircissage .
- En cas de traitement insecticide ou acaricide, lorsqu'un **couvert végétal présent sous une culture pérenne** constitue une zone de butinage, celui-ci doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs.
- Lorsqu'un couvert végétal autre que la culture en production constitue une zone de butinage attractive pour les pollinisateurs (par exemple enherbement dans un verger ou couvert d'interculture). Ces règles s'appliquent si cette zone est ciblée directement par des applications phytosanitaires (exemple : herbicides).



Miels d'imports frauduleux en Europe

La Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne a coordonné une vaste opération de contrôle au sein de l'Union européenne, en collaboration avec 16 pays européens, ainsi que la Norvège, la Suisse et l'Office européen de lutte antifraude.

Sur les 320 lots de miels testés par le laboratoire officiel du Joint Research Centre (JRC) pour la Commission, 46% ne seraient pas vraiment du miel. Ils contiennent des sirops de sucre à base de riz, de blé ou de betterave sucrière.

Ce taux de suspicion est considérablement plus élevé que lors du précédent plan de contrôle coordonné à l'échelle européenne en 2015-17, où seuls 14 % seulement des échantillons analysés n'étaient pas conformes aux critères de référence établis pour évaluer l'authenticité du miel. Que s'est-il passé entretemps ? Le Joint Research Centre a développé une nouvelle méthodologie prometteuse. Autrefois, les fraudeurs diluaient le miel avec des sirops de sucre à base d'amidon de maïs ou de canne à sucre. Se sachant surveillés, ils les ont remplacés par des sirops fabriqués principalement à base de riz, de blé ou de betterave sucrière... que les méthodes du JRC ont réussi à détecter.



Sur les 21 échantillons importés et prélevés en France, seuls 4 étaient du vrai miel, 5 lots de miel suspectés d'être frauduleux étaient destinés au marché français tandis qu'une douzaine de lots non-conformes étaient destinés à la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne et les Pays-Bas.

Les « faux miels » épinglés proviennent majoritairement de Chine et de Turquie.

La mise en place de la marque « Un Api Ami » de la région Bourgogne-Franche-Comté permettra de lutter contre la concurrence des miels d'imports mais aussi contre ces fraudes !



InterApi travaille actuellement pour identifier les lacunes des analyses des miels et en améliorer la fiabilité, d'autant plus importante dans un marché où les flux commerciaux peuvent être multiples, ce qui complexifie la traçabilité des produits. InterApi appelle également de ses vœux la mise en place d'outils européens de traçabilité afin de garantir l'origine de tous les miels vendus en Europe et l'évolution de la réglementation pour que les contrôles de la qualité des miels soient renforcés. Les acteurs de la filière apicole française constatent et déplorent le manque de moyens des services de la DGCCRF pour contrôler correctement le marché français. Des nombreux signalements de suspicions de fraude aux services locaux demeurent non traités.

Afin d'aider les pouvoirs publics à son niveau, InterApi a rappelé aux acteurs de la filière apicole française la procédure pour déclarer une suspicion de fraude aux services de répression des fraudes territoriaux et a lancé un observatoire des suspicions de fraudes afin de mieux identifier ce qu'il se passe sur le terrain et d'aider les services de la DGCCRF à orienter leur plan de contrôle annuel.

InterApi s'investit également dans l'établissement de normes ISO au niveau international sur les produits de la ruche afin qu'elles garantissent des produits de qualité sur les marchés internationaux. Des travaux sont actuellement en cours sur le miel, la propolis, le pollen et la gelée royale.

Sources : [foodwatch](#), [Le Monde](#), [Ada France](#)